



Conge individuel de formation

Par **LILI77**, le **28/02/2012** à **13:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé individuel de formation où j'effectue une formation d'infographiste maquettiste dans le cadre d'une reconversion suite à une inaptitude totale à mon poste de travail. Auparavant, j'ai été environ un an en arrêt de maladie où j'ai été indemnisé par la sécurité sociale et le complément de salaire de mon travail. Aujourd'hui, pour le mois de Février 2012, mon travail me fait savoir que j'ai une retenue environ 700euros par rapport au complément de salaire. Je ne comprends pas pourquoi cette retenue à été effectuée sachant que pendant 8 ans sur mes charges salariales de ma feuille de paie on me retenait celle-ci.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet ?

Bonne réception du message

Par **pat76**, le **28/02/2012** à **17:55**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous expliquer la raison de la retenue de 700 euros sur votre salaire et de fournir le détail précis motivant cette retenue avec des documents qui n'émaneront pas de la société pour justifier cette retenue.

Bous précisez que faute d'avoir obtenu une réponse satisfaisante dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous laisserez le soin au Conseil des Prud'hommes de trancher le

litige.

Vous garderez une copie de votre lettre;

Par **LILI77**, le **10/03/2012** à **19:17**

Bonsoir,

Suite à votre message, j'ai bien effectué le courrier pour une mise en demeure avec accusé de réception à mon employeur. Celui-ci ne m'a toujours pas envoyé les papiers nécessaires justifiant la retenue. Pourriez-vous s'il vous plaît me renseigner pour la suite des événements ? Ou dois-je aller au Prud'hommes sachant que je réside en Seine-et-Marne ?

Vous souhaitant bonne réception du message

Par **pat76**, le **11/03/2012** à **13:47**

Bonjour

Vous saisissez le Conseil des Prud'hommes du lieu de l'entreprise.